



HAL
open science

Développement durable et contribution de la méthode EBP en sciences sociales : une ébauche

Philippe Légé, Bruno Tinel

► To cite this version:

Philippe Légé, Bruno Tinel. Développement durable et contribution de la méthode EBP en sciences sociales : une ébauche. 2010. <halshs-00542504>

HAL Id: halshs-00542504

<https://shs.hal.science/halshs-00542504v1>

Submitted on 2 Dec 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

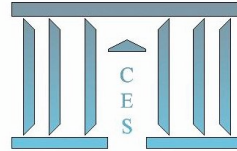


Distributed under a Creative Commons CC BY 4.0 - Attribution - International License



Documents de Travail du Centre d'Économie de la Sorbonne

C
E
S
W
o
r
k
i
n
g
P
a
p
e
r
s



Développement durable et contribution de la méthode EBP en sciences sociales : une ébauche

Philippe LÉGÉ, Bruno TINEL

2010.81



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CONTRIBUTION DE LA MÉTHODE EBP EN SCIENCES SOCIALES : UNE ÉBAUCHE¹

Sustainable development and EBP method in social sciences: a trial

Philippe Légié²

Bruno Tinel³

Résumé :

Les arguments scientifiques sont-ils utilisés pour analyser le « développement durable » ? Le projet EBP-BIOSOC, dont nous présentons ici quelques résultats provisoires, consiste à étudier ce problème de l'utilisation des connaissances scientifiques à partir de la méthode « *Evidence-Based Policy* » (EBP). Mobiliser ce type de démarche en sciences sociales suppose de tenir compte de la pluralité des approches, afin d'avoir une idée relativement claire du domaine de validité des connaissances empiriques susceptibles d'être mobilisées. La notion de programme de recherche de Lakatos peut rendre compte de la pluralité des démarches au sein d'une même discipline. La présente contribution donne une présentation de la méthode EBP et propose une ébauche de son application aux sciences sociales en tentant de donner une caractérisation de la théorie de la régulation à partir des catégories de Lakatos, ce qui permet de donner une idée du type de connaissances empiriques que l'on peut attendre d'une telle approche. Enfin, ce cadre est appliqué au lien entre agriculture et cohésion économique

Mots clés : développement durable, programme de recherche, *evidence based policy*, pluralisme.

Abstract:

Are scientific arguments used for analysing "sustainable development"? This issue is at the core of the EBP-biosoc research project of which we present a few aspects on the use of scientific knowledge through "Evidence Based Policy" method. The use of such a framework in social sciences requires taking account of pluralism of approaches in order to have an idea of the validity spectrum of the possible empirical knowledge to be exploited. The notion of research programme of Lakatos can give an account of pluralism inside a given discipline. This contribution gives a presentation of EBP method and proposes a sketching out of its application to social sciences through an attempt to characterise the regulation school theory with the Lakatosian concepts, which gives clues about the type of empirical knowledge that can be expected from this framework. At last, this is applied to the link between agriculture and economic cohesion.

Keywords: sustainable development, research programme, evidence based policy, pluralism

Code JEL: B41

¹ La présente contribution s'inscrit dans le cadre du projet de recherche EBP-BIOSOC, financé par l'ANR (programme « agriculture et développement durable »). Ce texte a fait l'objet d'une présentation au colloque *La problématique du développement durable vingt ans après*, Clersé, Lille, novembre 2008. Nous remercions Catherine Laurent et Sandrine Rousseau pour leurs commentaires et leurs encouragements.

² CRIISEA - Université de Picardie, lege@univ-paris1.fr

³ Centre d'Économie de la Sorbonne - Université Paris 1, btinel@univ-paris1.fr

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CONTRIBUTION DE LA MÉTHODE EBP EN SCIENCES SOCIALES : UNE ÉBAUCHE

Introduction

Les débats contemporains sur le « développement durable » questionnent les interactions entre les activités humaines et le reste de la nature. Il s'agit du renouvellement d'une réflexion qui trouve son origine dans la philosophie, et qui avait déjà été réinterrogée par l'économie politique lors des révolutions industrielles.

Selon la définition contemporaine usuelle, le développement durable est un mode de développement qui « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (CMED 1987, p. 51). Vingt ans après, cette définition souvent citée dans les travaux de recherche est aussi celle que choisissent 84% des français interrogés sur ce qu'évoque pour eux le « développement durable »⁴. Dans le débat public, et dans les justifications des politiques économiques, la notion de développement durable est toutefois employée dans un sens plus large. Elle relie, de façon parfois vague ou implicite, cette question de l'articulation de la satisfaction des besoins présents et futurs à d'autres grandes questions de société : la pauvreté, les inégalités, la finalité de la croissance etc.

Le social, l'économique et l'écologique sont donc les domaines constitutifs du développement durable. Celui-ci fait ainsi appel à trois types de critères : l'équité, l'efficacité et la préservation de l'environnement. Mais leur relation n'est pas claire. Si l'on s'en tient à la seule rhétorique, le développement durable est parfois présenté comme un modèle de régulation apportant une solution simultanée aux questions posées dans les trois domaines, et parfois comme une simple utopie recyclée à des

fins de marketing ou de culpabilisation. Dépasser ces deux discours présuppose une démarche théorique consistant à analyser les interdépendances constitutives du développement durable afin d'être en mesure d'évaluer les politiques au regard des différents critères. Par exemple, telle mesure de protection de la biodiversité produite ou non des effets négatifs sur les petites exploitations agricoles, source de cohésion économique ?

En même temps, un problème important est aussi de savoir si de tels arguments scientifiques sont utilisés pour comprendre et refonder les relations entre les éléments constitutifs du développement durable, ou s'ils servent uniquement à renforcer ou modifier des rapports de pouvoir. Le projet EBP-BIOSOC⁵, dont nous présentons ici quelques résultats provisoires, consiste à étudier ce problème de l'utilisation des connaissances scientifiques à partir de la méthode « *Evidence Based Policy* » (EBP) (Davies et Nutley, 2001) et des catégories épistémologiques de Lakatos (1970). Il vise à analyser la façon dont la validité des connaissances scientifiques disponibles est évaluée et prise en compte dans l'intervention publique mettant en jeu les relations entre agriculture, conservation de la biodiversité et cohésion économique.

La méthode EBP vise à rassembler dans un même document les connaissances scientifiques sur un sujet donné afin de les mettre facilement à disposition. Il s'agit de collecter le maximum de résultats empiriques, en tendant vers l'exhaustivité, et de les présenter sous la forme d'une synthèse qui soit utilisable non seulement par les scientifiques mais également par les praticiens et les décideurs politiques. Vouloir

⁴ http://www.tns-sofres.com/etudes/pol/030408_ddurable.pdf

⁵ Le projet *Validité des connaissances scientifiques et intervention publique : le cas de l'agriculture dans le développement durable* (acronyme: EBP-BIOSOC), 2007-2010, vise à analyser la façon dont la validité empirique des connaissances scientifiques disponibles est évaluée et prise en compte dans l'intervention publique mettant en jeu les relations agriculture / conservation de la biodiversité / cohésion économique. La recherche s'appuie sur des tests d'hypothèse réalisés dans trois contextes politiques différents (France, Brésil, Afrique du Sud). Elle met en jeu des connaissances issues des sciences sociales, des sciences bio-techniques, de l'écologie et de la philosophie des sciences. Ce programme bénéficie d'un financement de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) dans l'appel

mobiliser ce type de démarche en sciences sociales, pour l'appliquer par exemple à des problématiques liées au développement durable suppose de tenir compte non seulement de l'hétérogénéité des connaissances mais aussi de la pluralité des approches (Fine et Milonakis, 2008), afin d'avoir une idée relativement claire du domaine de validité des connaissances empiriques susceptibles d'être mobilisées. De ce point de vue, la notion de programme de recherche de Lakatos peut être détournée de son usage initial pour rendre compte de la pluralité des démarches au sein d'une même discipline.

La présente contribution donne une présentation de la méthode « *Evidence Based Policy* » (EBP), en section 1, et propose une ébauche de son application aux sciences sociales en tentant de caractériser la théorie de la régulation à partir des catégories de Lakatos (section 2). Cela permet de donner un aperçu du type de connaissances que l'on peut attendre d'une telle approche, et des limites de celle-ci. Enfin, ce cadre est appliqué au lien entre agriculture et cohésion économique dans l'approche régulationniste (section 3), relation causale abordée par EBP-BIOSOC. Il resterait à effectuer le même travail pour les autres programmes de recherche que l'on est susceptible de rencontrer en économie sur ce type de thématiques.

1/Méthode et objet du programme EBP-BIOSOC

Le programme EBP-BIOSOC met en œuvre la méthode *Evidence Based Policy* (EBP). Celle-ci s'est développée dans le sillage d'une méthode élaborée en vue de permettre aux médecins de soigner au mieux compte tenu de l'évolution des connaissances scientifiques : *Evidence Based Medicine* (EBM)⁶.

d'offre Agriculture et Développement Durable (ADD). Ce projet est dirigé par Catherine Laurent, INRA (UMR SAD-APT). Voir : http://www.inra.fr/biosoc_sciences

⁶ Il est fréquent de dire, en France, qu'EBM provient d'Angleterre mais on peut lire aussi l'inverse : des auteurs anglais affirment que les fondements philosophiques de cette approche ont été forgés en France au cours du 19^{ème}

Evidence Based Medicine

L'idée initiale est que les praticiens de la santé ne disposent ni du temps, ni des compétences, ni des ressources matérielles pour trouver, évaluer et interpréter les résultats empiriques des recherches scientifiques les plus récentes afin de s'en servir ensuite dans leur pratique professionnelle. Disposer de l'information synthétique la plus exhaustive possible permettrait d'effectuer le meilleur choix pour soigner les patients⁷.

Ceci implique une double logique. D'une part la mise à la disposition des résultats empiriques les plus récents, sous forme synthétique et facilement assimilable pour le praticien. D'autre part, l'articulation effective de ces connaissances « externes » aux pratiques individuelles d'expertise.

La discussion se centrera ici sur le premier aspect. La mise à disposition des résultats empiriques les plus récents sous forme synthétique passe notamment par la réalisation d'une revue systématique, ou « état de l'art systématique selon des critères explicites » (EASCE)⁸. Il s'agit d'une revue de la littérature scientifique à partir d'une question précise (par exemple : quels sont les effets de telle molécule sur telle pathologie ? L'acupuncture est-elle efficace pour traiter les dépressions nerveuses ? Etc.). Il ne s'agit pas - comme de nombreux « états de l'art » à des fins de recherche - d'un simple habillage de procédures déjà connues mais d'une exploration systématique de l'état des controverses sur une question. Face à l'ampleur de la tâche, des organisations collectives ont été mises en place, à l'interface entre recherche (équipes de scientifiques) et décision (praticiens). La source la plus connue

siècle (par exemple, cf. Sackett *et al.* [1996]). En matière de science, ce qui semble venir d'ailleurs semble plus *avancé* ; les méthodes scientifiques évoluent et s'imposent aussi par de tels procédés rhétoriques.

⁷ EBM a recours à des méta-analyses pour exprimer des connaissances les plus exhaustives possible sous une forme néanmoins synthétique.

⁸ Cf. Greenhalgh (1997).

et la plus développée en la matière est la *Cochrane Collaboration*⁹ qui a développé, depuis 1988, une base de données comprenant l'ensemble des EASCE réalisées (*The Cochrane Database of Systematic Review*, mise en ligne dans *The Cochrane Library*)¹⁰. De plus en plus de journaux spécialisés et d'organismes publient aussi des EASCE dans différentes disciplines (ex : *Centre for Evidence-Based Conservation*)¹¹. L'Organisation Mondiale de la Santé revendique aujourd'hui une telle méthode.

Les revues systématiques font l'objet d'une mise à jour régulière en fonction de l'information nouvellement disponible, mais aussi des commentaires et critiques formulées par les lecteurs sur les versions antérieures. Par ce processus itératif, chaque revue systématique est ainsi destinée à s'améliorer au cours du temps¹². Pour la *Cochrane Collaboration* l'enjeu est de tendre vers l'exhaustivité¹³.

Les connaissances empiriques doivent être traquées jusque dans la littérature dite « grise », bien au-delà de la sphère anglophone. D'autre part, ces connaissances doivent être rendues disponibles pour leur qualité propre, quel que soit leur support de publication. Les processus de sélection des articles pour publication dans les revues scientifiques sont considérés comme biaisés : ils ne permettent pas une diffusion correcte de toutes les connaissances empiriques utiles pour les praticiens¹⁴. EBM implique donc d'ignorer les hiérarchies académiques attachées aux supports de publication : en théorie, un résultat doit être diffusé et réintégré dans un état de l'art déterminé exclusivement en fonction de sa qualité propre sur le plan de la méthode

⁹ La *Cochrane Collaboration* (<http://cochrane.org>) a été créée en 1993. Cette fondation porte le nom d'un épidémiologiste écossais, Archie Cochrane (1909-1988), dont l'ouvrage *Effectiveness and Efficiency* publié en 1972 est souvent présenté comme le texte fondateur de *evidence based medicine*. Ce scientifique est considéré comme l'un des premiers à avoir clairement mis en évidence l'importance des expérimentations aléatoires contrôlées (*randomized controlled trials*) dans l'évaluation de l'efficacité des traitements. Durant les années 1980, la première revue systématique appliquant les principes mis en avant par ce chercheur concernait la médecine périnatale (*Oxford Database of Perinatal Trials*). Ceci fut le prélude à l'ouverture du premier Centre Cochrane à Oxford, puis l'année suivante de la *Cochrane Collaboration*, sur une base d'embrée internationale.

¹⁰ Cf. Starr & Chalmers (2003).

¹¹ Cf. Pullin and Stewart (2006).

¹² De plus, le processus de sélection et d'évaluation des études devrait être transparent : tout autre individu ou organisme est supposé pouvoir le répliquer et arriver aux mêmes conclusions.

¹³ <http://www.cochrane.org/reviews/clibintro.htm#library>

scientifique, indépendamment de sa validation institutionnelle¹⁵. Ceci permettrait d'éviter de surestimer certains résultats par rapport à d'autres, uniquement parce qu'ils seraient plus visibles socialement. De ce point de vue, l'idée d'essayer de dissocier les mécanismes propres à la reproduction sociale de la communauté scientifique, de la production scientifique elle-même, sans préjuger que « les bons résultats sont nécessairement dans les bonnes revues », constitue l'un des attraits présentés par cette méthode, au moins dans ses intentions.

Le principe directeur d'EBM est donc de mettre en place un processus de collecte, de synthèse et de diffusion des connaissances à destination des praticiens, c'est-à-dire de ceux qui doivent prendre des décisions sur une base scientifique¹⁶. EBM comprend une boîte à outils complexe visant à produire deux types de « preuves »¹⁷ : d'une part des « preuves de causalité » montrant la relation causale entre deux événements et d'autre part des « preuves d'efficacité » montrant qu'un type d'action permet d'aboutir à l'objectif poursuivi sans que l'on sache nécessairement pourquoi. Dans la perspective EBM, cette « médecine empirique » peut être alors recommandée par les scientifiques à *condition* que son efficacité soit testée de façon rigoureuse.

Les concepteurs de cette méthode soulignent par ailleurs le caractère évolutif des EASCE : de nouvelles connaissances viennent sans cesse s'ajouter à celles acquises antérieurement. En outre, ils considèrent l'explicitation des controverses scientifiques comme un impératif. Les controverses sont vues comme un élément normal du développement de toute connaissance scientifique : elles découlent du pluralisme des méthodes mobilisées par les chercheurs. La qualité des connaissances

¹⁴ Cf. Bénicourt & Laurent [2007] et Bénicourt [2007].

¹⁵ Un tel principe de bon sens entre en contradiction avec les méthodes bibliométriques appliquées actuellement en économie par l'AERES, le CNRS et les autres instances d'évaluation dans la profession (CNU, jury d'agrégation) où les hiérarchies académiques sont au contraire reflétées et reproduites dans les classements et les modes de notations des revues spécialisées. Nul doute que, de ce point de vue, le développement de la méthode EBP se heurte aux intérêts en place dans cette discipline.

¹⁶ Pour une approche critique d'EBM, cf. Feinstein *et al.* (1997).

empirique prime sur toute autre considération. Elle s'apprécie par divers éléments : qualité des données de base, clarté du protocole expérimental ou des modalités de calcul ayant conduit au résultat allégué et, surtout, mise en avant explicite du domaine de validité.

Sans même parler de l'illusoire quête d'exhaustivité sur une problématique donnée, ce type de méthode nécessite la mise en place de toute une organisation sociale de la recherche, de sa valorisation et de sa diffusion qui peut aboutir à la constitution de la recherche en véritable bien public. Mais ceci implique aussi des coûts spécifiques qui ne peuvent être absorbés à long terme par le bénévolat, les bonnes volontés ou l'esprit pionnier et altruiste de telle ou telle université ou centre de recherche. Les supports matériels et immatériels et surtout les besoins en travail humain très qualifié requis pour mettre effectivement en œuvre la méthode basée sur les preuves posent la question du financement. Qui doit le prendre en charge ? Selon quelles modalités ? Autant dire que les sciences sociales et surtout l'économie sont aujourd'hui très loin de s'insérer dans une telle perspective, qui si elle devait être prise au sérieux remettrait sans doute sérieusement en question les hiérarchies académiques en place. Vu l'ampleur de la tâche à accomplir, la présente contribution n'a pas d'autre vocation que de proposer un modeste et très incomplet débroussaillage.

« Evidence Based Policy » et le projet EBP-BIOSOC

La méthode EBP consiste à étendre les principes d'EBM à l'ensemble des décisions publiques, ce qui implique de mobiliser des connaissances en provenance d'autres disciplines scientifiques (Oliver *et al.*, 2005, Scott 2005)¹⁸. Les connaissances empiriques entrant en ligne de compte sont dès lors souvent extrêmement

¹⁷ Le terme anglais « *evidence* » peut être traduit par « preuve » ou « données probantes ».

hétérogènes, y compris au sein d'une même discipline. Le débat s'est élargi lorsqu'il s'est avéré que les discussions autour des méthodes « *evidence based* » permettaient de mieux formaliser les difficultés rencontrées dans les relations entre science et décision.

Le thème du développement durable fait appel à des domaines aussi variés que la biologie, l'écologie, l'économie, la sociologie, la médecine etc. Un des aspects du développement durable, la conservation de l'environnement, a donné lieu, depuis une dizaine d'années, à un essor remarquable de la méthode à travers *Evidence Based Conservation*¹⁹. L'application de la méthode EBP à tel ou tel aspect du développement durable pose toutefois quatre difficultés.

La première concerne la pluridisciplinarité. On peut remarquer que EBM est caractérisé par une forte congruence entre discipline et objet, ce qui n'est pas le cas des autres domaines d'EBP. Ainsi le *Centre for Evidence-Based Conservation* s'est initialement développé autour de l'écologie en agrégeant ensuite des études économiques de type coût/avantage. Même si pour l'instant la sociologie ou l'anthropologie semblent relativement en retrait, on ne voit pas ce qui empêcherait ces disciplines de s'y adjoindre.

La deuxième difficulté provient du fait que les EASCE font généralement l'impasse sur la diversité intra-disciplinaire. Conformément à une conception dominante en philosophie des sciences (Chalmers 1976), l'hétérogénéité des connaissances est abordée sous l'angle disciplinaire. La science serait scindée entre disciplines en raison des différences de méthodes, lesquelles s'imposeraient en fonction de l'objet. Pourtant, la croissance du savoir scientifique est jalonnée de controverses au sein même des disciplines. Appréhender le développement durable

¹⁸ S'engouffrant dans la brèche de la nouveauté, certains tentent d'imposer le terme encore plus général d'*Evidence Based Management*...

¹⁹ Parmi toutes les activités induites par l'essor d'une telle méthode, de nouvelles revues apparaissent, par exemple la revue en ligne *ConservationEvidence.com*.

implique non seulement de s'intéresser à la diversité intra-disciplinaire, mais encore de la rendre lisible pour des spécialistes des autres disciplines. Pour résoudre cette difficulté, on peut combiner des approches en termes de pluralisme méthodologique (permettant d'aborder les controverses intra-disciplines) avec la méthode EBP (permettant de produire des méta-connaissances lisibles par des écologues, des économistes, des agronomes, des anthropologues etc.). Toutefois, ainsi que le souligne Mitchell (2002), les approches pluralistes présentent souvent l'inconvénient de présumer soit une complémentarité, soit une substituabilité, entre les différents courants sans pour autant que l'une ou l'autre de ces hypothèses ne soit correctement étayée. Dès lors, il est souhaitable de distinguer, d'une part, la question de la multiplicité des approches et, d'autre part, la question de leur mise en relation (en particulier : sont-elles complémentaires ou en concurrence ?). La notion de « programme de recherche » de Lakatos peut être mobilisée pour rendre compte de diverses approches d'un même objet, sans préjuger de leur complémentarité ou de leur substituabilité (Laurent, 2006).

La troisième difficulté concerne les controverses sur la validité empirique des connaissances. Comme le constatent Mathevet et Mauchamp au sujet de la préservation environnementale, « les preuves scientifiques jouent un rôle mineur dans les processus humains impliqués. [...] De fait, la connaissance des processus par lesquels sont prises les décisions est au moins aussi importante que la connaissance du fonctionnement du système biophysique » (2006, pp. 422-3). Lorsqu'elle est appliquée dans un domaine où coexistent plusieurs programmes de recherche et où la validité empirique des connaissances est contestée, la méthode EBP doit faire appel à des hypothèses supplémentaires. Le programme EBP-BIOSOC repose sur l'hypothèse selon laquelle il existe une affinité particulière de la décision politique pour certains types de théories scientifiques. Cette affinité tient aux propriétés des connaissances produites, par exemple la simplicité, ou l'aptitude à produire des outils générateurs de « consensus ». Ce biais de sélection pénalise la réflexion sur la

complexité et les contradictions du développement durable, par exemple l'existence de conséquences néfastes des politiques environnementales sur des groupes sociaux à faible revenu (Adams *et al.*, 2004). Il nous semble que la réflexion sur ces contradictions du développement durable pourrait tirer parti de celle concernant les « preuves d'innocuité » dans la méthodologie EBM²⁰.

La quatrième difficulté concerne précisément la complexité des interdépendances constitutives du développement durable. La première étape d'un « état de l'art systématique selon des critères explicites » consiste à délimiter précisément le sujet qui sera évalué. Il faut remarquer que le *Centre for Evidence-Based Conservation* privilégie une causalité particulière : seuls sont étudiés les effets de l'action humaine sur le reste de la nature. Mais rien n'empêcherait de prendre aussi en compte l'effet des mesures de protection agro-environnementales sur l'organisation sociale elle-même. C'est la perspective retenue dans le cadre du projet EBP-BIOSOC puisque celui-ci porte sur deux questions :

Question 1. Quels sont les effets de l'organisation socio-économique agricole sur l'écosystème ? Ou, plus spécifiquement, quelles formes d'activité agricoles permettent d'atteindre divers types d'objectifs de biodiversité ? Répondre à ces interrogations nécessite de recenser les connaissances sur les relations causales entre les formes d'activité agricoles (pratiques, structures) et les caractéristiques de la biodiversité.

Question 2. Quels sont les effets des politiques environnementales sur l'organisation socio-économique agricole ? Ou, plus spécifiquement, quelles mesures de protection de la biodiversité permettent de ne pas accélérer la disparition des

²⁰ Sur le débat concernant la transposition aux sciences sociales des réflexions concernant les protocoles d'essai thérapeutiques, lire la présentation de Catherine Laurent *et al.* au colloque « Les mots du développement : genèse, usages et trajectoires » (13-14 novembre 2008, Paris). Rappelons par ailleurs que la notion même de « développement » social ou économique (qu'il soit « durable » ou non) trouve son origine dans une transposition analogique à la société humaine de la marche vers la maturité d'un organisme biologique, de l'embryon à l'âge adulte, selon une ou des lois naturelles.

petites exploitations ? Rendre compte de la diversité des réponses à ces interrogations nécessite de recenser des connaissances sur l'impact différencié de mesures de protection de la biodiversité sur des exploitations agricoles ayant des caractéristiques structurelles et fonctionnelles hétérogènes.

Si la première question interroge en premier lieu les sciences de la nature, sans bien sûr interdire la pluridisciplinarité, la seconde s'adresse surtout aux sciences de la société. La présente contribution vise, dans la troisième section, à poser des jalons pour répondre à cette seconde question, tout du moins à donner une idée du type de connaissance empirique que l'on peut attendre d'une approche régulationniste.

Les « programmes de recherche »

L'un des objectifs de « EBP-BIOSOC » est de contribuer à mettre en lumière les apports récents des approches institutionnalistes à cette réflexion sur le développement durable. Pour expliciter cet « apport », le projet EBP-BIOSOC a recours à l'épistémologie de Lakatos, qui présente l'intérêt de proposer des critères pour juger de la fécondité d'une théorie scientifique, ou plutôt d'un « programme de recherche ». En effet, Lakatos aborde l'évolution historique des connaissances scientifiques en termes de programmes de recherches en expansion ou en dégénérescence. Un programme de recherche comporte non pas une seule mais plusieurs théories, Lakatos parle d'une série de théories dont des éléments sont « reliés par une remarquable continuité qui les assemble en programmes de recherche » (Lakatos [1970], p. 132).

Un programme de recherche combine deux types d'éléments : l'heuristique négative et l'heuristique positive. La première indique quelles sont les voies de la recherche qu'il faut éviter. Elle comprend le noyau dur de la théorie, c'est-à-dire les hypothèses irréfutables à la base du programme de recherche :

« *This 'core' is 'irrefutable' by the methodological decision of its protagonists : anomalies must lead to changes on in the 'protective' belt of auxiliary, 'observational' hypothesis and initial conclusions* » (Lakatos [1970], p. 133).

L'heuristique positive constitue, quand à elle, la ceinture protectrice du noyau dur. Elle indique la voie à suivre pour élaborer des hypothèses qui peuvent être réfutées et modifiées :

"[it] consists of a partially articulated set of suggestions or hints on how to change, develop the 'refutable variants' of the research-programme, how to modify, sophisticate, the 'refutable' protective belt" (ibid., p. 135).

Les anomalies constatées entre la théorie et les résultats empiriques conduisent à des changements uniquement dans les hypothèses auxiliaires introduites par la ceinture protectrice. L'heuristique positive d'un programme de recherche consiste en un enchaînement de plus en plus compliqué de modèles simulant la réalité. Pour Lakatos, un programme de recherche est progressif s'il engendre des connaissances nouvelles en absorbant les anomalies, ou au contraire dégénèrescent s'il fait face à un nombre croissant d'anomalies obligeant à accroître indéfiniment la ceinture de protection.

Le réfutationnisme de Lakatos se concentre sur la ceinture de protection : elle est composée d'hypothèses *ad hoc* dont découlent des hypothèses à tester, en vue d'étendre le domaine des faits explicables. La section suivante ébauche une présentation de la théorie de la régulation à partir de ces catégories épistémologiques.

2/ Le programme de recherche régulationniste

En économie, il existe plusieurs approches à partir desquelles des tentatives d'hybridations ont eu lieu. Parmi elles, la théorie de la régulation a subi l'influence à la fois du marxisme et de la théorie keynésienne²¹. La théorie de la régulation, qui est apparue juste après la récession de 1974-75, cherche à définir et à caractériser l'évolution des économies capitalistes, autour d'une problématique que l'on peut résumer de la manière suivante : pourquoi le capitalisme ne s'effondre-t-il pas compte tenu des crises qu'il subit régulièrement ?

Noyau dur du programme de recherche régulationniste

Pour déterminer le noyau dur du programme régulationniste, on mobilisera essentiellement les travaux de Robert Boyer car ils présentent l'avantage de se référer explicitement à la méthodologie de Lakatos. Par régulation, il faut entendre la « conjonction des mécanismes concourant à la reproduction d'ensemble, compte tenu des structures économiques et des formes sociales en vigueur » (Boyer 1986, p. 30). Boyer estime qu'il s'agit là du « noyau dur, commun aux différents courants se réclamant de la régulation » (*ibid.*, p. 30), mais définir le noyau dur du programme régulationniste comme l'étude de cette « conjonction », c'est assimiler le noyau et l'objet du programme de recherche. Cette définition est trop large, car le noyau dur du programme régulationniste est limité par des idées sur la façon de traiter cet objet, c'est-à-dire par un certain nombre de conceptions méthodologiques.

Les auteurs régulationnistes ont, dès l'origine, accordé une place prépondérante à l'histoire, notamment à la question de la périodisation de l'évolution des économies capitalistes²². Le fait de recourir à l'histoire n'est pas spécifique au programme de

²¹ Pour une caractérisation du programme de recherche néoclassique à partir de Lakatos, cf. Légé & Tinel [2007].

²² Selon Robert Boyer, « l'originalité essentielle » du travail fondateur de Michel Aglietta (1976) « tient à la mise en rapport » d'une « réflexion théorique sur les catégories marxistes les plus fondamentales » avec « l'histoire économique et sociale des Etats-Unis » (Boyer 1986, p. 28). Pour faire voir la nécessité de cette « mise en rapport » d'une réflexion théorique et de l'histoire, Boyer critique une certaine division du travail intellectuel entre l'économie et l'histoire. Cette division, qualifiée de « préjudiciable », est la situation dans laquelle l'historien

recherche régulationniste. Celui-ci entretient cependant un *rapport particulier* à l'histoire. Cette discipline se voit accorder un rôle prépondérant puisqu'elle permet de tester non pas seulement des résultats déduits des hypothèses (un « modèle ») mais tout un « système d'interprétation », c'est-à-dire un ensemble d'idées concernant le comportement des agents d'une part et les déterminations institutionnelles d'autre part. Ce système d'interprétation est variable, réfutable ; il est donc exclu du noyau dur (irréfutable par définition). Mais cette exclusion a elle-même deux implications.

La première concerne le comportement des agents. Les auteurs régulationnistes refusent de « postuler un principe de rationalité général » ou une « rationalité immanente » (*ibid.*, p. 74). Ceci ne signifie pas qu'une irrationalité est postulée. Au contraire, la rationalité est considérée comme produite par les rapports sociaux et les structures économiques ; elle varie avec le contexte. Ainsi, les régularités de comportements et des règles sont cohérentes. Elles contribuent à modeler les choix individuels et collectifs. En suivant l'apport de l'anthropologie, la rationalité est conçue comme relative, ce qui conduit au rejet du réductionnisme de *l'homo œconomicus*.

La deuxième implication concerne les déterminations institutionnelles. Pour le programme de recherche régulationniste, il existe une diversité de formes institutionnelles codifiant les rapports sociaux fondamentaux : la configuration du rapport salarial, la monnaie, la concurrence, les relations internationales et l'intervention de l'Etat. Parce qu'elle admet leur variabilité, la problématique régulationniste « ne se situe pas au même niveau que le modèle walrasien ou keynésien standard : elle définit la possibilité de *plusieurs* modèles macroéconomiques » (*ibid.*, p. 92). L'affirmation de cette possibilité est constitutive

utilise l'analyse économique seulement comme un outil, tandis que l'économiste se sert de l'histoire pour « éprouver les modèles théoriques qu'il a tirés de l'analyse logique, voire axiomatique » et non pour « disqualifier son système d'interprétation » (*ibid.*, p. 40).

du noyau dur du programme régulationniste. Cela signifie que l'on se réfère à « un modèle sous-déterminé qui doit être nourri par un ensemble d'hypothèses intermédiaires » (*ibid.*, p. 92).

Dans un premier temps, ce programme de recherche s'est développé autour de la périodisation longue de l'accumulation (extensive/intensive), de l'hypothèse du fordisme et de l'analyse de la crise des années 1970 : pourquoi les économies capitalistes avancées ont-elles crû aussi rapidement ? Pourquoi sont-elles entrées en crise ? Les concepts de régime d'accumulation²³, de formes institutionnelles et de mode de régulation sont systématiquement employés pour répondre à ces questions originelles et aux nouvelles problématiques élaborées au fil de l'évolution du capitalisme.

Le NOYAU DUR de la théorie de la régulation pourrait donc être caractérisé par les éléments suivants :

- Etude des mécanismes de reproduction d'ensemble, compte tenu des structures économiques et des formes sociales en vigueur.
- Utilisation conjointe de l'histoire et de modèles macro
- Le comportement des agents et les déterminations institutionnelles sont exclus du noyau dur : ils ne sont pas donnés *a priori*, mais constituent des hypothèses
- Dépendance cumulative des phénomènes économiques
- Analyse à partir des concepts de Régime d'accumulation, Mode de régulation et Formes institutionnelles (relations de travail, concurrence, relations internationales, contraintes monétaires, état et interventions publiques)

Les hypothèses *ad hoc* du programme de recherche régulationniste

²³ Ensemble des régularités assurant une progression générale de l'accumulation du capital.

Afin de compléter cette caractérisation, nous devons déterminer quelles sont les hypothèses *ad hoc* du programme de recherche régulationniste. Notre méthode consiste d'abord à examiner les jugements exprimés par des chercheurs proches, mais extérieurs à ce programme : il s'agit ici de comprendre ce qu'ils auraient à perdre, sur un plan heuristique, à devenir régulationnistes.

Nous avons, à cet effet, sélectionné deux textes sur la régulation. Le premier est co-rédigé par un auteur évolutionniste (Coriat et Dosi 2002)²⁴. Le second exprime le point de vue d'un auteur marxiste (Husson 2001). Chacun de ces deux articles remplit deux conditions : une certaine proximité vis-à-vis du programme régulationniste et une date de publication suffisamment récente pour permettre un regard rétrospectif sur l'évolution de ce programme. En effet, l'identification des hypothèses *ad hoc* d'un programme de recherche nécessite une étude historique du développement de ce programme car les hypothèses *ad hoc* sont toujours le fruit d'un processus itératif.

Pour Dosi, « les deux programmes [régulationnistes et évolutionnistes] se constituent contre l'orthodoxie néoclassique » (2002, p. 501). L'hétérodoxie est définie de façon très large, à partir de la « *prémisse essentielle que les marchés 'purs', considérés en dehors du rôle des institutions qui les fondent et au sein desquels ils fonctionnent, ne sont pas autorégulateurs* » (*ibid.*, pp. 501-2). Pour Husson, les premiers auteurs régulationnistes surestiment l'originalité de leur réflexion parce qu'ils réduisent le marxisme à sa version « dogmatique », alors même qu'un « marxisme vivant » avait déjà répondu à la question *Pourquoi le mode de production capitaliste ne s'effondre-t-il pas ?* L'originalité de l'analyse régulationniste est toutefois reconnue : elle reposerait

²⁴ L'article est co-rédigé par Benjamin Coriat (régulationniste) et Giovanni Dosi (évolutionniste).

essentiellement sur l'analyse du rapport salarial fordiste. Cet apport régulationniste à l'héritage de Marx est d'ailleurs souligné par d'autres auteurs²⁵.

Les jugements de Dosi et de Husson quant à l'évolution du programme de recherche régulationniste sont diamétralement opposés. Le premier fait l'éloge de travaux régulationnistes des années 1990. Le second critique, au contraire, l'évolution prise par le programme régulationniste au fil des années 1980.

Toute délimitation précise des différentes périodes de ce programme est nécessairement arbitraire : si de nombreux auteurs régulationnistes ont suivi une trajectoire similaire, ils ne l'ont pas suivie au même rythme. Par exemple, Husson considère l'ouvrage de Dockès et Rosier (1983) comme « la véritable synthèse de l'apport régulationniste », tout en dénonçant un « tournant harmoniciste » qu'il date « précisément » de la contribution d'Aglietta et Boyer à un colloque organisé en 1982. On retiendra par commodité cette périodisation approximative :

- De 1976 au milieu des années 1980 (**TR1**)
- Du milieu des années 1980 au milieu des années 1990 (**TR2**)
- Du milieu des années 1990 à nos jours (**TR3**)

C'est au sujet de l'évolution méthodologique du programme de recherche que la divergence entre Dosi et Husson apparaît le plus clairement : le premier critique la « démarche holiste initiale » (2002, p. 504)²⁶ tandis que le second dénonce le « ralliement » à l'individualisme méthodologique (2001, p. 178).

Au-delà de leur appréciation différente sur l'évolution du programme régulationniste, Dosi et Husson s'accordent sur l'une des causes de celle-ci :

²⁵ Par exemple, dans son article « La régulation et Marx », Nadel estime également que « les concepts de fordisme et de rapport salarial fordien possèdent une valeur heuristique incontournable et jouent un rôle central dans le débat critique contre la théorie standard » (2002, p. 46).

²⁶ Pour Dosi, la convergence entre les deux programmes de recherches « concerne la recherche des fondements microéconomiques de la macroéconomie » (2002, p. 503). La théorie de la régulation a étudié certaines dimensions de la firme « comme institution » mais malheureusement pas « la firme comme organisation, en tant que lieu de formation de routines et de résolution de problèmes » (*ibid.*, p. 503).

« l'accouchement difficile de nouvelles formes postfordistes » écrit le premier (2002, p. 502), « l'invention du post-fordisme » écrit le second (2001, p. 177).

Dosi ne s'étend pas sur les difficultés relatives à la recherche des formes du post-fordisme. Husson dénonce quant à lui un basculement « harmoniciste » du programme régulationniste. « De la thèse juste selon laquelle le capitalisme peut fonctionner, les régulationnistes passent imperceptiblement à une autre position, qui ne s'en déduit pas forcément mais qui est un prolongement possible de leur analyse, selon laquelle le capitalisme peut toujours finir par fonctionner de manière relativement harmonieuse » (*ibid.*, p. 176)²⁷.

Ce tournant normatif²⁸ a son pendant théorique : la « plasticité » des modes de régulation est considérée comme « pratiquement illimitée », ouvrant la porte à « une combinatoire sans fin » (*ibid.*, p. 178). La critique marxiste de la dérive du programme régulationniste porte donc sur le degré excessif « d'ouverture » des formes des modèles. L'ironie est que cette ouverture est l'expression d'un rapport particulier à l'histoire qui devait précisément permettre de renouer avec une certaine tradition marxiste. Husson dénonce au fond une réorientation de nature *utopique* tournée « vers l'invention du post-fordisme », consistant à « imaginer un nouveau compromis social positif » et à présenter différents « scénarios » de sortie de crise (*ibid.*, p. 177).

De fait, TR2 correspond à l'émergence de nouvelles questions: quel régime d'accumulation après le fordisme ? Quel type de régulation pour le post-fordisme ? Le programme de recherche régulationniste, qui s'est alors focalisé sur le « modèle japonais », a connu des difficultés à caractériser et interpréter les nouvelles tendances

²⁷ L'une des causes de ce glissement serait matérielle : la formation d'ingénieur, et les positions des principaux auteurs au sein de l'appareil d'Etat, « les portaient naturellement à vouloir 'faire', autrement dit à peser sur la mise en place d'une nouvelle régulation permettant de sortir de la crise par le haut » (Husson 2001, p. 176).

²⁸ « Entre l'analyse et la norme, le message est définitivement brouillé, ou réduit à quelques lieux communs de bon aloi : la compétitivité ne dépend pas seulement du coût du travail, le marché ne peut être pleinement efficace sans institutions, le capitalisme sauvage n'est pas forcément le plus légitime, et le modèle japonais est atteint mais résiste malgré tout » (Husson 2001, p. 178).

si bien que des tentations harmonicistes ont pu être identifiées (Hoang-Ngoc et Tinel 2005). En outre, à la fin des années 1990, la plupart des auteurs de ce programme de recherche (TR3) mentionnent un nouveau régime, qu'il s'agisse de la proposition d'un « régime de croissance patrimonial » pour le « capitalisme de demain » (Aglietta 1998) ou de l'identification d'un « régime d'accumulation financiarisé » (Lordon 1999). Il s'agit là d'une nouvelle hypothèse à tester, avec des spécificités en matière de hiérarchie des formes institutionnelles et de mode de régulation. Mais cette hypothèse, et les « scénarios » évoqués plus haut, ne constituent pas des « prédictions » du programme régulationniste car les auteurs régulationnistes peuvent toujours arguer de la plasticité illimitée des modes de régulation pour affirmer que l'on ne peut prédire l'émergence et la forme d'un mode. Ce qui constitue bien une hypothèse ad hoc.

On peut à présent compléter notre caractérisation du programme de recherche régulationniste en ajoutant les hypothèses à tester, et les hypothèses *ad hoc* apparues lors du passage de TR1 à TR2 et TR3:

Hypothèses à tester :

- Fordisme (les salaires et la productivité du travail augmentent au même taux, l'investissement est élevé, forte intermédiation bancaire etc.) à partir de l'histoire économique et sociale des Etats-Unis et de monographies destinées à préciser les spécificités des fordismes en Europe et au Japon

- Crise du fordisme : analyse de la rupture de la fin des années 1970

- « Capitalisme patrimonial » ou « Nouveau régime financiarisé » : essor des revenus financiers dans le revenu des ménages, modification des comportements de consommation et d'épargne selon les classes, modifications des comportements d'investissement, de distribution des dividendes et de la trajectoire macroéconomique induites par les transformations institutionnelles

Hypothèses ad hoc :

- Dépassement des contradictions par transformation du capitalisme (tournant normatif).
- « Plasticité » illimitée des modes de régulation et « invention » d'un post-fordisme qui n'est pas une « prédiction » (pendant théorique du tournant normatif)

En guise de premier jalon pour traiter la seconde question de EBP-BIOSOC sur le lien entre mesures environnementales et organisation socio-économique agricole (cf. section 1), examinons à présent la façon dont le programme régulationniste a appliqué sa méthode à l'agriculture, secteur particulièrement important pour le développement durable.

3/ Les applications de la Régulation à l'agriculture

La grande transformation de l'agriculture illustre bien la façon dont les préceptes méthodologiques régulationnistes ont été appliqués à l'agriculture. Boyer note que l'unité méthodologique des différentes contributions de l'ouvrage provient du « recours à l'histoire longue » comme moyen de mettre en évidence « des modes de régulation spécifiques à l'agriculture » (1995, p. 236).

Les dispositifs institutionnels agricoles et la régulation macro

L'historicité intervient à deux niveaux : celui des dispositifs institutionnels encadrant les divers secteurs de l'agriculture et celui des relations entre agriculture et économie générale. On peut illustrer le premier niveau à l'aide de l'étude de Touzard (1995) sur la crise du système viticole languedocien. Les dispositifs institutionnels

encadrant l'agriculture apparaissent lorsque l'auteur présente quatre groupes d'indicateurs institutionnels sur une période s'étendant du milieu du 19^{ème} siècle aux années 1980 :

- Les normes concernant le produit et leur validation par l'Etat.
- L'influence des organisations assurant la coordination des unités économiques de ce secteur²⁹.
- L'évolution des formes d'organisation du travail, notamment en raison de l'évolution du modèle domanial et du travail familial.
- L'évolution de la structure spatio-économique de l'ensemble viticole languedocien. La forme « agglomérée » de la fin du 19^{ème} siècle laisse la place à une « superposition de réseaux », puis à une structure déconnectée des pôles urbains (*ibid.*, p. 306).

Cette analyse systématique permet de périodiser l'armature institutionnelle. Elle est suivie d'une étude quantitative de la dynamique économique de l'ensemble viticole languedocien³⁰. Ainsi l'auteur rend-il compte de la relation entre les dynamiques économiques et sociales. On voit que les dynamiques productives et d'accumulation de valeur sont appréhendées selon deux dimensions, sectorielles et territoriales. « Si la régulation sectorielle est centrée sur les conditions d'accumulation du capital, la régulation territoriale est confrontée à la capacité de reproduction de cette accumulation en régulant les tensions sociales que cette reproduction implique » (Laurent et du Tertre 2008, p. 15).

²⁹ « Sociétés d'agriculture » et associations, puis caisses locales d'assurance et de crédit, caisses régionales, coopératives viticoles communales et syndicalisme structuré régionalement. Enfin : groupements de producteurs et syndicalisme structuré nationalement.

³⁰ L'analyse porte sur des indicateurs concernant l'évolution de la production finale (recette viticole) et des facteurs de production (valeur et rendement de l'hectare de vigne, quantité de travail, productivité apparente du travail, consommations intermédiaires).

Concernant le second niveau, celui des relations entre l'agriculture et l'économie générale, les régulationnistes se sont interrogés sur la façon dont on peut passer des institutions et conventions « à d'éventuelles régularités observables au niveau de l'ensemble du secteur agricole et de son articulation avec le reste de l'économie » (Boyer 1995, p. 227). Répondre à cette question suppose de définir au préalable ce que l'on entend par « secteur agricole » (Laurent 1992, pp. 134-6), mais également de s'interroger sur la détermination du « lieu » où se réalise la « régulation ». Les recherches sur la régulation sectorielle ont surtout été ciblées sur des secteurs non fordien ayant des dynamiques atypiques tels que l'agriculture et les services. C'est à la fin des années 1980 que s'est ouvert un véritable questionnement dans la théorie de la régulation sur la relation entre les dynamiques sectorielle et macroéconomique³¹. Ce débat passe par un enrichissement des catégories d'analyse du programme de recherche régulationniste : le « régime économique » (reproduction d'une sphère d'activité) et le « dispositif institutionnel » (propre au secteur) viennent compléter le régime d'accumulation et les formes institutionnelles du niveau macro. Quelle est la relation entre les deux niveaux ? Le tableau ci-dessous synthétise plusieurs réflexions régulationnistes (Boyer 1990, du Tertre 1995, Boyer 1995, les travaux du réseau RST rassemblés dans : Laurent et du Tertre 2008) sur les différentes réponses envisageables et leurs inconvénients respectifs :

³¹ On trouvera une synthèse de la thèse de Bartoli et Boulet dans leur article de 1990. Voir également la thèse de Debailleul sur l'évolution de la politique agricole américaine (1989).

Type de relation	Modalités	Problèmes
a/ Projection	Macro vers Meso	Déterminisme fordiste strict
	Meso vers Macro	« Invention » du Post-fordisme
b/ Hétérogénéité	Fonctionnalisme	Déterminisme fordiste partiel
	Indépendance	Juxtaposition pouvant aboutir à des contradictions
c/ Synthèse	« semi-fonctionnalité » de nature « dialectique et historique »	Co-détermination assez vague

a/ Effectuer une projection du niveau macroéconomique vers le niveau meso ce serait postuler que le fordisme est « l'avenir obligé de toute organisation productive » (du Tertre 1995, p. 318). Ce strict déterminisme n'est donc pas pertinent : on ne peut pas transposer à l'agriculture les conclusions obtenues dans l'industrie car le fordisme y a impulsé des formes institutionnelles différentes. La projection peut aussi consister à élaborer des scénarios de sortie de crise à partir des évolutions constatées dans certains secteurs, considérées comme « les nouvelles formes potentielles de la dynamique macroéconomique » (*ibid.*, p. 318). C'est lorsqu'il s'est engagé dans cette voie que le programme de recherche régulationniste prêtait à la critique marxiste concernant « l'invention » du post-fordisme (*supra*, section 2).

b/ Reconnaître l'hétérogénéité sectorielle ouvre au contraire la possibilité de dynamiques économiques spécifiques. Il existe deux façons de les envisager. Soit des

secteurs assurent durablement une fonction spécifique au service de la logique fordienne d'ensemble (fonctionnalisme). L'hétérogénéité est certes reconnue, mais elle est interprétée comme une condition de reproduction du mode de régulation macro. Ce qui consiste encore, selon Boyer, à « privilégier a priori une causalité unidirectionnelle du macro vers le sectoriel, de l'industrie vers l'agricole » (1995, pp. 228-9). En outre, la recombinaison continue des secteurs disqualifie un tel fonctionnalisme (Laurent et du Tertre 2008). Soit des secteurs échappent, de par leur histoire et leurs institutions propres, à la logique d'ensemble. Cette dernière apparaît alors comme « le fruit d'une juxtaposition de logiques différentes, souvent contradictoires » (Boyer 1995, p. 229).

c/ Les auteurs régulationnistes revendiquent alors une troisième possibilité : la synthèse ou « semi-fonctionnalité » consistant à « construire de manière plus dialectique et historique les passages macro-méso ». Les frontières exactes du niveau de régulation ne sont pas déterminées *a priori* mais par des études empiriques. « Le dispositif théorique adopté par les auteurs ne tranche pas quant au niveau pertinent de la régulation : l'agriculture dans son ensemble, ses divers sous-secteurs ou encore telle région engagée dans une activité mono-produit, voire à un autre extrême l'économie tout entière » (Boyer 1995, p. 229). En outre, Boyer voit là « l'une des orientations clés des problématiques de la régulation : les notions de base balisent les modes de régulation possibles, elles ne les déterminent pas » (*ibid.*, p. 229). La variété des régulations est à nouveau placée au cœur du programme de recherche régulationniste³². Cette position méthodologique n'est pas sans poser quelques difficultés. La « dialectique » évoquée plus haut consiste seulement en une co-détermination : la production et les spécificités organisationnelles de chaque secteur

³² Boyer faisait d'ailleurs état, dans un précédent ouvrage, d'une « question centrale : la variabilité dans le temps et l'espace des dynamiques économiques et sociales » (1986, p. 37). Mais cette variabilité des régulations était alors envisagée autour de la problématique « croissance et crise ». En raison de « formes nationales significativement différentes » (*ibid.*, p. 38), « il se pourrait que le vocable de crise recouvre des objets théoriques bien différents » (p. 39) etc.

influencent la régulation d'ensemble, qui les régule à son tour. D'ailleurs, après avoir décrit les différentes réponses apportées à la « question de l'unicité ou de la diversité des modes de régulation en agriculture » (1995, p. 231), Boyer énonce une conclusion qui prend la forme d'une justification :

« L'absence de réponse commune à une question apparemment aussi simple ne saurait être interprétée comme une faiblesse ni des textes, ni des problématiques de la régulation mais tout au contraire les caractéristiques normales d'un programme de recherche qui n'a pas encore livré tous ses fruits » (*ibid.*, p. 231).

Cette conclusion est intéressante, puisqu'elle révèle que le programme régulationniste est confronté, au sujet de l'agriculture, à des difficultés analogues à celles que nous avons soulevées de façon plus générale (*supra*, section 2). Si la théorie perd en généricité, elle gagne toutefois en heuristique : les auteurs régulationnistes se mettent en position d'observer les régularités émergentes à l'instant T et de théoriser celles-ci en T+1. Cette propriété du programme régulationniste l'empêche de répondre au besoin de prédiction formulé dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de développement durable³³. Elle lui permet en revanche de fournir des explications mais à un rythme qui ne peut être celui des calendriers de négociations internationales, comme cela est apparu lors des discussions au sujet de la multifonctionnalité.

La multifonctionnalité agricole

³³ On reconnaît ici le problème de l'affinité de la décision publique pour un certain type de connaissances scientifiques (*supra*, section 1).

L'étude historique des dispositifs institutionnels encadrant l'agriculture a permis aux travaux régulationnistes de contribuer à l'analyse du développement durable en analysant l'émergence de dynamiques non fordienne.

Par exemple, l'étude de l'évolution des formes d'organisation du travail a conduit les régulationnistes à montrer que « l'agriculture productiviste de la période 1945-75 a mis en œuvre un rapport social de travail particulier, tout en contribuant par l'intermédiaire de la fonction alimentaire au développement du rapport salarial fordiste » (du Tertre 1995). Or, l'émergence de la multifonctionnalité est apparue comme une solution à la crise de cette agriculture productiviste³⁴. La multifonctionnalité est d'abord une réponse aux déséquilibres provoqués par le modèle prévalant depuis les années soixante. Mais définir la multifonctionnalité comme « l'ensemble des contributions de l'agriculture à un développement économique et social considéré dans son unité » (Laurent 2001, p. 413), c'est l'inscrire dans la problématique plus générale du développement durable. Outre la production d'aliments, l'agriculture peut remplir une fonction d'entretien du territoire, de maintien de la cohésion sociale en milieu rural, de protection de l'environnement etc. Cette idée mise en évidence par le débat social a été reprise par les auteurs régulationnistes, mais aussi par le droit français³⁵ et européen³⁶, par la FAO (1999) et par l'OCDE (2001)³⁷. Plusieurs travaux montrent que le maintien d'exploitations agricoles de petite dimension produit des effets sur l'emploi (Laurent *et al.* 1998) et sur l'autoconsommation (Anseeuw *et al.* 2002). En période de crise, elle joue un rôle tampon mesurable par l'accroissement de la population agricole totale (FAO 2004,

³⁴ Le modèle agricole est devenu progressivement marchand et spécialisé. L'agriculture productiviste de l'ère fordiste a délaissé les dimensions sociales et environnementales. Et c'est la crise agricole qui a conduit à l'émergence de la multifonctionnalité. Voir la synthèse historique figurant dans (Royer 2004, chap. 3).

³⁵ Loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.

³⁶ La multifonctionnalité apparaît dans la PAC dès 1992. Le règlement européen du 17 mai 1999 relatif au développement rural mentionne un « véritable fonction au service de l'ensemble de la société » et des « services écologiques ».

³⁷ Le concept de multifonctionnalité a également été utilisé pour défendre la « spécificité agricole » dans les négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Losch *et al.* 2004). On peut noter que le programme de recherche néo-classique conçoit quant à lui ces éléments comme des preuves d'existence de « défaillances de marché ».

Les « fonctions » sont toujours définies, à un moment ou un autre, par référence à des « attentes » ou des demandes sociales, mais il n'existe pas de consensus quant à leur contenu. Le problème est que « la multifonctionnalité apparaît ainsi dans une double logique comme politique de soutien à l'agriculture et comme réponse aux demandes de la société ce qui conduit à la coexistence de deux conceptions opposées de la notion et des objectifs de sa mise en œuvre » (Perraud 2002, p. 6).

Tant qu'il analyse la multifonctionnalité agricole, de façon rétrospective, comme une réponse à la crise, le programme régulationniste reste dans la description. Comment étendre cette perspective au développement durable, et mener une analyse des relations entre inégalités, efficacité économique et environnement prévalant dans les sociétés capitalistes réellement existantes ? Une proposition consiste à endogénéiser le « rapport social à l'environnement » (Rousseau 2002) en le considérant comme une forme institutionnelle, et en l'intégrant donc à l'analyse régulationniste des modes de régulation capitalistes. Le programme régulationniste peut-il s'emparer davantage de la problématique du développement durable ? « Les approches en termes de développement durable, pour leur part, s'intéressent certes au caractère 'non durable' des tendances passées, mais leur inclination à la normativité les conduit surtout à dessiner les contours d'un avenir possible et souhaitable » (Rousseau et Zuindeau 2007). En se rapprochant du *projet* d'un développement durable, le programme régulationniste s'engagerait donc dans une normativité qui ne pourrait être assumée qu'à condition de fournir une définition - nécessairement politique - des demandes sociales relatives aux critères d'équité, d'efficacité et de préservation de l'environnement. Mais on peut aussi contribuer au

DD en posant une question factuelle : un capitalisme « vert » est-il possible ou existe-t-il au contraire un véritable « antagonisme entre la logique du DD et celle de l'accumulation capitaliste » (Rousseau et Zuindeau 2007) ?

Conclusion

L'idée de développement durable implique pour les pouvoirs publics de prendre des décisions dans de multiples domaines. En effet, des activités telles que l'agriculture touchent à la fois à la nature et à l'organisation sociale si bien que des mesures visant, par exemple, à préserver la biodiversité peuvent avoir une incidence sur l'essor ou la disparition de certains types d'exploitations et donc sur le tissu économique et social de régions entières. Le programme EBP-BIOSOC souligne que l'utilisation des connaissances scientifiques par les décideurs publics n'a rien d'évident. La méthode *Evidence Based Policy* constitue une voie possible pour améliorer la diffusion et la mobilisation du savoir empirique par les politiques. Pour autant, elle s'avère compliquée à mettre en œuvre. En outre, EBP est susceptible de soulever des résistances dans les disciplines académiques les plus conservatrices, telles que l'économie, en raison de la primauté donnée par cette méthode à la valeur intrinsèque d'un résultat scientifique sur celle de son support de publication. Ceci explique sans doute en partie pourquoi la méthode EBP ne s'est pas développée en sciences sociales, en particulier en économie. Malgré ces obstacles, si la méthode EBP venait à exister vraiment en sciences sociales, la recherche et la synthèse de résultats empiriques présentables et mobilisables pour la décision supposerait de tenir compte explicitement de la pluralité des approches, afin de délimiter clairement le domaine de validité des connaissances susceptibles d'appuyer la décision. Pour ce faire, ainsi que la présente contribution l'a ébauché dans le cas de la théorie de la régulation, la notion de programme de recherche de Lakatos est un outil précieux pour spécifier une approche scientifique et la nature des connaissances empiriques qu'elle est

capable de produire. Mais il reste encore un travail immense à la fois d'organisation et d'analyse avant que l'on ne puisse considérer sérieusement que la méthode EBP est aussi applicable en sciences sociales. D'ailleurs, qui le veut vraiment ?

Bibliographie

- Adams, W.M. et al., 2004, Biodiversity conservation and the eradication of poverty. *Science*. 306, 1147-1149.
- Aglietta, M., 1976, 2nde ed. 1982, *Régulation et crises du capitalisme*. Paris: Calmann-Lévy.
- Aglietta, M., 1998, *Le capitalisme de demain. Note de la Fondation Saint-Simon*.
- Allaire, G. and Boyer, R. (Eds.), 1995, *La grande transformation de l'agriculture*. Paris: Economica / INRA Editions.
- Anseeuw W., Laurent C., Modiselle S., 2001, Diversity of the rural farming households and policy issues. An analysis based on a case study in the Northern Cape Province. Communication au colloque "South Africa since 1994". Pretoria. 30 Juin 2001
- Bartoli, P. and Boulet, D., 1990, Conditions d'une approche en termes de régulation sectorielle : le cas de la sphère viticole. *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, 7-38.
- Bénicourt, E., 2007, Rapport d'activité EBP-Biosoc. In *working paper EBP-Biosoc, ANR*.
- Bénicourt, E. and Laurent, C., 2007, Les états de l'art selon des critères explicites: premières réflexions pour le programme EBP-Biosoc. In *working paper EBP-Biosoc, ANR*.
- Boyer, R., 1986, *La théorie de la régulation : une analyse critique*. Paris: La Découverte.
- Boyer, R., 1990, Les problèmes de la régulation face aux spécificités sectorielles. *Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurales*.
- Boyer, R., 1995, Secteurs, régions et modes de régulation. In *La grande transformation de l'agriculture* (Eds, Allaire, G. and Boyer, R.). Paris: Economica / INRA Editions.

- Boyer, R., 2004, *Théorie de la régulation, 1. Les fondamentaux*. Paris: La Découverte.
- CEBC, 2008, *Guidelines for Systematic Review in Conservation and Environmental Management*. Centre for Evidence-Based Conservation.
- Chalmers, A. F., 1976, 3ème éd. 1999, *Qu'est-ce que la science ?, Popper, Kuhn, Lakatos, Feyerabend*. Paris: Le Livre de Poche.
- CMED, 1987, 2nd éd. 1989, *Our Common Future*. Montréal: Éditions du Fleuve.
- Coriat, B. and Dosi, G., 2002, Evolutionnisme et régulation, divergences et convergences. In *Théorie de la régulation, l'état des savoirs* (Eds, Boyer, R. and Saillard, Y.). Paris: La Découverte, 500-510.
- Davies, H., T.O. and Nutley, S., M., 2001, Evidence-based policy and practice: moving from rhetoric to reality. In *Third International, Inter-disciplinary Evidence-Based Policies and Indicator Systems Conference*. CEM Centre, University of Durham.
- Debailleul, G., 1989, L'évolution de la politique agricole américaine : une approche régulationniste. In *INA-PG, Vol. Thèse de doctorat*. Paris.
- Dockès, P. et Rosier, B. 1983, *Rythmes économiques. Crises et changement social, une perspective historique*, La Découverte/Maspéro.
- FAO, 1999, *Multiplés fonctions de l'agriculture et des terres : l'analyse*. In *Conférence FAO/Pays-Bas sur "Le caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terroirs"*. Maastricht, Pays-Bas.
- Feinstein, A. R. and Horwitz, R. I., 1997, Problems in the 'evidence' of 'evidence-based medicine'. *American Journal of Medicine* 103, 529.
- Fine, B., 1999, A question of economics: is it colonizing the social sciences? *Economy and Society* 28, 403-425.
- Fine, B. & D. Milonakis, 2008, *From Political Economy to Economics. Method, the social and the historical in the evolution of economic theory*, Routledge.
- Fine, B. & D. Milonakis, 2009, *From Economics Imperialism to Freakonomics. The Shifting*

Boundaries between Economics and other Social Sciences, Routledge.

Gibbs, D., 1996, Integrating sustainable development and economic restructuring : a role for regulation theory. *Geoforum* 27.

Gray, A., 2001, Evidence-based policies and indicator systems: from profane arithmetic to a sacred geometry? In *Third International, Inter-disciplinary Evidence-Based Policies and Indicator Systems Conference*. CEM Centre, University of Durham.

Greenhalgh, T., 1997, How to read a paper: papers that summarise other papers (systematic reviews and meta-analyses). *BMJ* 315, 672-675.

Higgins, J., PT and Green, S. (Eds.), 2006, *Cochrane Handbook for Systematic Reviews of Interventions* 4.2.6.

Hoang-Ngoc, L. and Tinel, B., 2005, La régulation du "nouveau capitalisme". Analyses positives et recommandations normatives comparées. *Economie Appliquée* LVIII, 33-57.

Husson, M., 2001, L'école de la régulation, de Marx à la Fondation Saint-Simon : un aller sans retour ? In *Dictionnaire Marx contemporain* (Eds, Bidet, J. and Kouvelakis, E.). Paris: Puf, 171-182.

Lakatos, I., 1970, Falsification and the methodology of scientific research programmes. In *Criticism and the growth of knowledge* (Eds, Lakatos, I. and Musgrave, A.). Cambridge University Press, 91-196.

Laurent, C., 1992, L'agriculture et son territoire dans la crise. Analyse et démenti des prévisions sur la déprise des terres agricoles à partir d'observations réalisées dans le pays d'Auge. In *Département de Sciences Economiques*, Vol. Thèse. Université Paris 7.

Laurent, C., 2001, La multifonctionnalité de l'agriculture. In *Vers un accord entre l'Europe et le Mercosur* (Eds, Durand, M.-F., Giordano, P. and Valladao, A.). Paris: Presses de Sciences Po, 407-423.

- Laurent, C., 2006, Instrumentaliser la notion de "programme de recherche" de Lakatos pour circuler entre les régions des sciences? In *working paper EBP-Biosoc, ANR*.
- Laurent, C., Cartier, C., Fabre, C., Mundler, P., Ponchelet, D. and Remy, J., 1998, L'activité agricole des ménages ruraux et la cohésion économique et sociale. *Economie Rurale*, 12-21.
- Laurent, C., Maxime, F., Mazé, A. and Tichit, M., 2003, Multifonctionnalité de l'agriculture et modèles de l'exploitation agricole. *Economie rurale*, 134-152.
- Laurent, C., Mouriaux, M.-F. and Patrick, M., 2006, Combinaison d'activités professionnelles et multifonctionnalité de l'agriculture : une résurgence de la dimension territoriale ? , Vol. Document de travail n°70. Centre d'Etudes de l'Emploi.
- Laurent, C. et du Tertre, C., 2008, *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*. Paris : L'Harmattan.
- Légé, P., 2007, Le programme de recherche régulationniste appliqué à l'agriculture. In *working paper EBP-Biosoc, ANR*.
- Légé, P. and Tinel, B., 2007, Outlining research programmes in economics, a first step. In *Biodiversity, agriculture and environmental justice: a meeting to discuss and debate issues in interdisciplinary research, Interdisciplinary Workshop*. EERU, University of the Western Cape.
- Lipietz, A., 1995, Écologie politique régulationniste ou économie de l'environnement ? In *Théorie de la Régulation : l'état des savoirs* (Eds, Boyer, R. and Saillard, Y.). Paris: La Découverte, 350-6.
- Lordon, F., 1999, Le nouvel agenda de la politique économique en régime d'accumulation financiarisé. In *Le Triangle infernal : Crise, mondialisation, financiarisation* (Eds, Duménil, G. and Lévy, D.). Paris: Puf.

- Losch B., Perraud D., Laurent, C., Bonnal, P., 2004, Régulation sociale et régulation territoriale de l'agriculture dans les pays du Groupe de Cairns et de l'ALENA. Programme « Multifonctionnalité » INRA-CIRAD-CEMAGREF, *Les cahiers de la multifonctionnalité*, 6.
- Lundh, A. and Gotzsche, P., 2008, Recommendations by Cochrane Review Groups for assessment of the risk of bias in studies. *BMC Medical Research Methodology* 8, 22-0.
- Mark, S. and Iain, C., 2003, The evolution of the Cochrane Library, 1988-2003. Update Software: Oxford (www.update-software.com/history/clibhist.htm).
- Mathevet, R. and Mauchamp, A., 2006, Evidence-based conservation : dealing with social issues. *Trends in Ecology and Evolution* 20, 422-3.
- Mitchell, S. D., 2002, Integrative Pluralism. *Biology and Philosophy* 17, 55-70.
- Nadel, H., 2002, La régulation et Marx. In *Théorie de la régulation, l'état des savoirs* (Eds, Boyer, R. and Saillard, Y.). Paris: La Découverte, 40-48.
- OCDE, 2001, *Multifunctionality: Towards an Analytical Framework*.
- Oliver, S., Harden, A., Rees, R., Shepherd, J., Brunton, G., Garcia, J. and Oakley, A. , 2005, An Emerging Framework for Including Different Types of Evidence in Systematic Reviews for Public Policy. *Evaluation* 11, 428-446.
- Perraud, D., 2002, Les ambiguïtés de la multifonctionnalité de l'agriculture. In *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*. Paris: Actes du colloque international de la Société Française d'Économie Rurale, 271-90.
- Pullin, S. and Stewart, B., 2006, Guidelines for Systematic Review in Conservation and Environmental Management. *Conservation Biology* 20, 1647-1656.
- Rousseau S., 2002, *Économie et environnement : une analyse régulationniste de la rente environnementale*, thèse de doctorat, Université de Lille 1.

- Rousseau, S. and Zuindeau, B., 2007, Théorie de la régulation et développement durable. In *Revue de la Régulation*, Vol. 1.
- Royer, A., 2004, Crise de régulation des agricultures françaises et québécoise et perte de multifonctionnalité de l'agriculture. Vol. Mémoire de maîtrise d'économie rurale. Université Laval, Québec.
- Sackett, D. L., Rosenberg, W. M. C., Gray, J. A. M., Haynes, R. B. and Richardson, W. S., 1996, Evidence based medicine: what it is and what it isn't. *BMJ*, 71-2.
- Scott, C., 2005, Measuring up the measurement problem. The role of statistics in evidence-based policy-making. OECD Paris21.
- Starr, M. and Chalmers, I., 2003, evolution of the Cochrane Library, 1988-2003. (Ed, (www.update-software.com/history/clibhist.htm), U. S. O.).
- Sutherland, W., Pullin, S., Dolman, P. M. and Knight, T. M., 2004, The Need for Evidence Based Conservation. *Trends in Ecology and Evolution* 19, 305-8.
- Touzard, J.-M., 1995, Régulation sectorielle, dynamique régionale et transformation d'un système productif localisé : exemple de la viticulture languedocienne. In *La grande transformation de l'agriculture* (Eds, Allaire, G. and Boyer, R.). Paris : Economica / INRA Editions.
- Velasco Arranz, A., 2002, *Les contradictions de la modernisation en agriculture*. Paris : L'Harmattan.
- Vivien, F.-D. and Zuindeau, B., 2001, Le développement durable et son espace : antécédents intellectuels et questions pour l'avenir. *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, 11-39.
- Zuindeau, B., 2007, Regulation School and environment: Theoretical proposals and avenues of research. *Ecological Economics* 62.